

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2021/01 du jeudi 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Validation du règlement de l'aide au commerce « Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et le Commerce » (FISAC)

Annexe(s) : Projet de modification du règlement d'intervention FISAC sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire « Accompagnement à la modernisation des entreprises »

Date de convocation : 12 février 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 24 février 2021

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Martine VARISCHETTI

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 100

- Titulaires : 95

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 14

Absents excusés : 6

Votants : 114

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (100)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine
BRUNETTI Graziella
CHABAUD Christelle
CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent
SERMAGE André (S)
CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David
COSTON Marie
COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise
MAISONNEUVE Alain (S)
GARNAVAULT Philippe

GILBERT Odile
GONTHIER Emmanuel

GOYON Guy

GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc
JAFFEUX Ophélie
JAFFEUX Sébastien
JAMON Marc (voix consultative)

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc

LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis
BEAU-MALLET Catherine (S)
LEROY Véronique
LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MAHINC Didier
MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique
NICOLLET Michel
NUÑEZ-ORTIN Aurélie
PAGESE Pierre
PELISSIER Patrick
PELLEGRINELLI Christophe
PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra
PILLON Stéphane

PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed
GOMEZ Jean-Marc (S)
ROCHETTE Christophe
ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre

SERRA Pierre

SUTY Lionel
TEZENAS Olivier
THALAUD François
THERME Jacques
THEVENET Emilie
TINET Georges
TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe
WALTER Christian
ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine); ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc);

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (14) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON David; DUBESSY Florence à COSTON Marie; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean; LAGARDE Maguy à BARRAUD Bertrand; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane; SALVINI Luc à PETEILH Sandra; SCHUMACHER Émilie à JAFFEUX Sébastien; SUIDUREAU Carine à VARISCHETTI Martine;

ABSENTS EXCUSES : (6) BARBET Laurent; BERNARD Jean-Paul; BERTHELOT Pascal; GAUDRIAULT Damien; GREGOIRE Nathalie; PRADIER Laurent;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par décision en date du 13 décembre 2019, la Direction Générale des Entreprises a attribué à l'Agglo Pays d'Issoire une subvention de 227 585,00 € au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) pour le financement de l'opération collective de modernisation en milieu rural. Le Ministère de l'Economie et des Finances a ainsi souhaité accompagner la Communauté d'Agglomération « Agglo Pays d'Issoire » et ses communes membres dans leurs projets de redynamisation de l'offre commerciale.

Il s'agit d'accompagner financièrement et directement, les activités commerciales et artisanales de proximité avec point de vente des centres villes et des centres-bourgs dans leur projet de modernisation, de sécurisation et d'accessibilité des locaux commerciaux.

Cette attribution de subvention est régie par une convention signée en date du 28 octobre 2020 et par un avenant n°1 à cette convention signée en date du 21 décembre 2020 concernant la modification de l'annexe financière du programme en faveur de l'action n°1 « Modernisation des entreprises de proximité existantes ».

Cette aide intervient en cofinancement de l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dénommée « Financer mon investissement commerce et artisanat » et l'aide au « développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente d'Agglo Pays d'Issoire ». Ainsi ce règlement s'appuie sur les modalités d'application des règlements respectifs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agglo Pays d'Issoire.

Le 17 décembre 2020, le comité artisanat-commerce de l'Agglo Pays d'Issoire a validé ce règlement d'intervention FISAC sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire « Accompagnement à la modernisation des entreprises ».

Le projet de règlement d'intervention FISAC sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire « Accompagnement à la modernisation des entreprises » modifié est joint en annexe.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU délibération n° 1511 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en date du 16 décembre 2016 portant sur le Schéma de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;

VU la délibération n° 2017/11/26 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2017 portant sur le conventionnement entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agglo Pays d'Issoire du règlement d'attribution de subvention au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en cofinancement de l'aide régionale » ;

VU la délibération 2018/03/35 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 juin 2018 portant modification du règlement de l'aide au commerce ;

VU la délibération n° 2019/03/19 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 20 juin 2019 portant sur la modification du règlement d'attribution de subvention « Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec points de vente » d'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2019/04/10 d'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 septembre 2019 relative à la mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles ;

VU la délibération n° 2020/01/20 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 relative aux modalités de mises en œuvre et financières du programme FISAC d'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU le règlement européen de minimis applicable aux aides publiques octroyées aux entreprises, CE n°1407/2013 du 18 décembre 2013 ;

VU le règlement de l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes « Financer mon investissement commerce et artisanat » adopté en assemblée plénière les 15 et 16 décembre 2016, modifié le 18 mai 2017, le 29 septembre 2017, le 29 mars 2018, le 20 décembre 2018, le 15 février 2019, le 2 mai 2019, le 28 juin 2019, le 17 septembre 2020 et le 16 octobre 2020 ;

VU la convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRe conclue entre l'Agglo Pays d'Issoire et la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 5 mars 2018 ;

VU la convention opération collective au titre du FISAC « opération collective en milieu rural entre l'Agglo Pays d'Issoire et la Direction Générale des entreprises d'un Ministère de l'Economie et des Finances » signée en date du 28 octobre 2020 ;

VU l'avenant n°1 à la convention au titre du FISAC « Opération collective en milieu rural – Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire (63) - Décision 19 – 0292 », signé en date du 21 décembre 2020 ;

VU projet de règlement d'intervention FISAC sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire « Accompagnement à la modernisation des entreprises » ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que pour la commune de Dautat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dautat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

CONSIDÉRANT l'attribution à l'Agglo Pays d'Issoire d'une subvention au titre du FISAC ayant notamment pour objet l'aide directe aux entreprises ;

CONSIDÉRANT que les attributions d'aides directes doivent obéir à des critères de sélection ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter le projet de règlement d'intervention FISAC sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire « Accompagnement à la modernisation des entreprises » ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 114

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'approuver le règlement d'intervention sur le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) sur le territoire d'Agglo Pays d'Issoire « Accompagnement à la modernisation des entreprises » tel qu'il figure en annexe ;**
- **Dire que le règlement prendra effet à compter du 23 février 2021 ;**
- **D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes formalités et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 19/02/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 23 / 02 / 2021